

## REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES

« VOYAGE DANS LES GRANDS CAUSSES »

19 novembre 2018 – 20 janvier 2019

### 1- Objet

---

Le GME Transdev-Autocars Causse, délégataires du service Public Mio le Réseau organisent du 19 novembre 2018 au 20 janvier 2019, un concours francophone de la nouvelle, ouvert à toute personne écrivant en langue française.

### 2- Conditions

---

- Le prix est ouvert à tous, à l'exclusion des membres du jury.
- Le thème de la nouvelle devra avoir pour thème : « Voyage dans les Grands Causse ». Tous les genres sont acceptés : romanesque, policier, fantastique, historique...
- Le texte sera inédit et écrit en langue française.
- Il ne doit pas avoir déjà été primé, ni être présenté simultanément à un autre concours.
- Les critères d'évaluation portent sur le lien avec le thème, l'originalité du sujet, l'originalité du style, l'orthographe et la syntaxe. Ces critères aboutiront à un classement qui permettra d'élire un lauréat.
- Une seule nouvelle par auteur sera acceptée.

### 3- Présentation du texte

---

- Le texte sera expédié en 1 exemplaire papier par courrier, **ou** par mail au format Word ou pdf.
- Il sera présenté au format A4, imprimé recto et simplement agrafé, pour les envois papiers.
- Une police de caractère sobre et de taille raisonnable est demandée : de préférence Times New Roman, corps 12, non gras, non italique ; interligne simple.
- Il devra compter de 3 à 6 pages recto, soit 10 000 à 20 000 signes.
- Les pages seront numérotées et le titre sera inscrit en haut de la première page.

### 4- Anonymat

---

- Le jury statue sans connaître le nom des auteurs. De ce fait, les écrits ne devront pas être signés.
- Pour les envois papier, le titre de l'œuvre sera mentionné sur une enveloppe ordinaire à l'intérieur de laquelle le candidat indiquera le titre de la nouvelle, son nom, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse électronique. Cette enveloppe, soigneusement cachetée, ne sera ouverte qu'à l'issue des délibérations du jury. Pour les envois par mail, les renseignements personnels seront renseignés dans le corps du mail et ne devront en aucun cas être indiqués sur le fichier contenant le texte.

### 5- Frais de participation

---

- Aucun frais de participation n'est demandé.
- Cependant, l'envoi des nouvelles par courrier papier est à la charge des participants, aucun frais de remboursement, postaux notamment, ne pourra être demandé.

- Les nouvelles envoyées par courrier pourront être restituées aux candidats sur simple demande.

#### 6- Envoi des nouvelles

---

- Les documents devront nous parvenir pour le 20 janvier 2019 à 23h59, dernier délai.
- Toute candidature qui nous parviendra au-delà de cette date sera refusée.
- Adresse d'envoi des documents :

M. le coordinateur Mio le Réseau – ZI les Ondes – 12100 Millau

#### 7- Résultats

---

- Le résultat sera communiqué au lauréat entre le 1<sup>er</sup> et le 20 mars 2019, par téléphone, à l'issue de la réunion du jury, et sera publié sur le site [www.reseau-mio.fr](http://www.reseau-mio.fr)
- Tous les autres participants seront informés par courriel du titre de la nouvelle primée et de l'identité du lauréat. Il leur sera toujours possible de concourir les années suivantes mais en présentant de nouveaux textes.

#### 8- Remise du prix

---

- Le prix sera remis au lauréat, ou à son représentant, en mars 2019 lors d'une cérémonie conviviale.
- Le premier prix est une liseuse électronique
- La nouvelle du lauréat et les 12 suivantes au classement seront publiées dans un recueil mis à disposition des collectivités et lieux d'accueils publics.

#### 9- Publication

---

- Le texte primé sera publié, avec les 12 textes suivants.
- Chaque lauréat recevra 1 exemplaire de l'édition contenant son texte.
- Le lauréat autorise la citation de son nom et la publication de sa photo.
- Le jury se réserve le droit de corriger quelques éventuelles petites erreurs (orthographe, syntaxe, ...) avant publication.
- Le participant qui aurait plagié assumera seul les risques encourus.

#### 10- Divers

---

- Le jury décline toute responsabilité en cas d'envoi égaré ou reçu hors délai.
- Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines. Aucune contestation ne sera admise.
- Le fait de participer au concours implique l'acceptation de chacun des articles de ce règlement.
- Les documents reçus ne seront pas retournés à leurs auteurs.